DÉPARTEMENT	
SEINE -MARITIME	
CANTON	
EU	
COMMUNE	
EU	
	SEINE -MARITIME CANTON EU COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/562/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1, Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de la Société LTDE TP domiciliée – 5 rue du Lin – 80860 NOUVION en date du 2 décembre 2024, qui souhaite stationner une benne pour évacuation de gravats pour des travaux de de démolition de 2 abris de quai en gare d'Eu la mouillette à Eu, pour le compte de la SNCF. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1er:

la Société LTDE TP est autorisée à stationner une benne pour évacuation de gravats pur les travaux de démolition de 2 abris de quai en gare d'Eu la mouillette, Le Lundi 9 décembre 2024 de 18h00 au Mardi 10 décembre 2024 à 8h00, selon avancement des travaux.

Article 2:

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes, selon avancement du chantier :

- Le stationnement sera interdit sur deux places de parking face à la rue sœur Sainte-Fideline à Eu, afin d'y déposer une benne pour évacuer les gravats.
- La signalisation sera mise en place et sous la responsabilité de la Société LTDE TP.
- Article 3:

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

... /...

Mairie d'EU Tél: 02.35.86.44.00 Mail: news@ville-eu.fr



Article 4:

Immédiatement après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5:

Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de la Société LTDE TP.

Article 6:

La présente autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est, en outre, accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée, en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Article 7:

Le pétitionnaire devra s'acquitter d'une taxe communale d'occupation du domaine public dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2022 N°2022/197 DEL 7.10.

Article 8:

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera, en outre, responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 9:

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le deux décembre deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'Eu

Mairie d'EU Tél : 02.35.86.44.00 Mail : news@ville-eu.fr The moderate the total of the same



SERVICES TECHNIQUES - 50 rue d'Etalondes Tél : 02.35.50.00.40 st@ville-eu.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE BENNE

A adresser une semaine avant la date de prise d'effet

	X	Première demande		Prolongation
Adresse: S. Q	MTIED.	in 2026 Douis) - Mail:.	one: OG48902434 Ptoloty Doronge: p Soeun Sainte Fidolin
Sur place of Sur chause of Autre (join Emprise de Le demande - à attention de la company de la compa	PATION : de stationner sée sans stati ndre e la benne au eur s'engage tendre de rec specter les p	ment de 18h0 — ionnement autorisé (joindre du sol :	FIN DE L'OCCU La rui croquis d'installation avant de poser la bicipaux,	PATION: 10/12/2024. 8 hoso. Denne,
- Tou - L'ap est i - Les - La D	te période en plication d'u à déposer au tarifs sont su Demande de	our par M ² droit forfaitaire ap ntamée est due dans son inté n droit de place ne vaut pas a x services techniques.	grante. Icceptation du disp Innée par délibéra	positif constaté, une demande préalable

Date: 02 /12 / 2084

Signature: S.A.S. LTDE | P | Signature: AUCAPITAL de 20 000€ | AUCAPITAL de 20 000€ | S.0580 PONT-REMY | 06 48 90 24 34 | E-mail: !tdetp@grange.fr | Siret: 849 460 571 00029 / APE: 4312A